



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE LOUIS GILLAIN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le code de la route

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de l'entreprise FREE RÉSEAU représentée par Monsieur Rosey Fabrice en date du 27 novembre 2024, pour le compte de Monsieur JAVOR Tommy,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de raccordement à la fibre optique en façade avec véhicule de type nacelle du n° 6 au n° 8 place Louis Gillain à Pont-Audemer,

### ARRÊTE :

Article 1 : L'entreprise FREE RÉSEAU est autorisée à stationner un véhicule de type nacelle, au droit du n° 6 au n° 8 place Louis Gillain à Pont-Audemer, le mercredi 11 décembre 2024, de 9 heures à 13 heures, afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise FREE RÉSEAU, Monsieur ROSEY Fabrice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

